

**Décision DG n° 2017-212**

**portant nomination au comité d'experts « Moyens sanitaires territoriaux  
en situation sanitaire exceptionnelle »  
de Santé publique France**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1413-1, L.1413-4 et L.1413-5,

Vu l'appel à candidature publié le 4 janvier 2017,

Vu les candidatures reçues et après réunion du jury de sélection en date du 10 mars 2017,

Le directeur général de Santé publique France,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du comité d'experts « Moyens sanitaires territoriaux en situation sanitaire exceptionnelle » de Santé publique France pour une période de trois ans :

M. le docteur Olivier Balland.  
Mme le docteur Catherine Bertrand.  
Mme le docteur Françoise Boutot.  
Mme le docteur Bérénice Bro.  
M. le docteur Vincent Brulin.  
Mme le docteur Hélène Chappuy.  
M. le docteur Nicolas Decrouy.  
Mme Agnès Delaval.  
M. Rémi Garot.  
M. Stéphane Gillet.  
M. le médecin général Henri Julien.  
M. Nicolas Le Gall.  
M. le docteur Jean-Baptiste Le Loch.  
M. le docteur Franc Mengelle.  
M. Laurent Mestre.  
M. le docteur Loïc Picault.  
M. le docteur Emmanuel Pierantoni.  
M. le professeur Christian Rabaud.  
M. le docteur Christophe Savio.  
M. le docteur Louis Soulat.  
M. le docteur François Soupizet.  
Mme le docteur Caroline Télion.  
Mme Maylis Walckenaer.

**Article 2 :** Est nommé président comité d'experts « Moyens sanitaires territoriaux en situation sanitaire exceptionnelle » de Santé publique France :

M. le médecin général Henri Julien.

**Article 3 :** Cette décision prend effet à sa date de signature.

Fait à Saint Maurice, le

15 MAI 2017

François Bourdillon

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.